

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Lundi 28 janvier 2019, la mairie de BEAUFORT a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services préfectoraux.

Cette demande a été faite **pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, par rapport à des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols subis sur l'année 2018.**

Si vous constatez des dommages sur votre habitation, du type fissures, décalage des portes et/ou encadrement de portes... prévenez votre assurance et envoyez un courrier de déclaration en mairie accompagné de photos (par envoi postal, en déposant le dossier dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à mairiebeaufort@orange.fr)

Vous trouverez en complément de cette lettre d'informations, la plaquette « La garantie contre les catastrophes naturelles » précisant notamment la procédure d'indemnisation et les franchises applicables.

Pour mémoire

2 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour BEAUFORT :

- *Mouvements de terrain consécutifs aux inondations et coulées de boues associées pour un évènement du 10/06/2000 (arrêté du 03/08/2000 – publication Journal officiel du 23/08/2000)*
- *Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse pour un évènement du 01/04/2016 au 31/12/2016 (arrêté du 21/11/2017 – publication Journal officiel du 15/12/2017)*



Attention :

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, "L'assuré doit déclarer à l'assureur ou à son représentant local tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance **et au plus tard dans les 10 jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.**" (Annexe I art. A125-1 e) du Code des assurances).

Dans le cas d'une reconnaissance, la commune mettra en place l'information **sur le panneau d'affichage de la commune et sur le site Internet.** www.mairie-beaufort31.fr

Pour être sûrs de ne pas passer à côté de cette information (ou de toutes autres informations majeures de ce genre), vous avez aussi la possibilité de nous envoyer vos coordonnées – nom, prénom, adresse postale, n° de téléphone et adresse mail par mail à mairiebeaufort@orange.fr ainsi nous pourrons vous transmettre l'arrêté directement.

Objectif Réno

Le Pays Sud Toulousain porte la démarche rénovation des bâtiments publics et privés sur notre territoire. Son rôle est de renseigner sur les méthodes appropriées pour une rénovation efficace, de fournir des références d'artisans présents sur le territoire et labellisés RGE, d'indiquer tous les financements accessibles en rapport avec les ressources du demandeur et d'apporter une aide au montage des dossiers.



Plus d'infos sur :

www.objectifreno.fr

Tél. 05 61 97 34 20

Elections européennes de 2019

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Le délai d'inscription a été fixé au 31 mars 2019.

Comment s'inscrire ? Rendez-vous en mairie avec les pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Imprimé Cerfa n°12669*02 (disponible sur www.service-public.fr ou en mairie)



L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, ayant effectué le recensement citoyen à l'âge de 16 ans.

Grand Débat National

À l'initiative du Président de la République, l'État engage sur tout le territoire un grand débat national, démarche inédite de consultation de tous les concitoyens, devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions. Le Gouvernement souhaite d'abord interroger sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et, enfin, la démocratie et la citoyenneté.

Plus d'infos sur le site : <https://granddebat.fr>

La Commune de BEAUFORT met à disposition un cahier d'expression citoyenne pour recueillir votre parole.



Le cahier d'expression est disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture. Vous avez aussi la possibilité de transmettre vos écrits par mail à mairiebeaufort@orange.fr ceux-ci seront intégrés au cahier d'expression citoyenne, qui sera par la suite transmis à la Mission du Grand débat National pour prise en compte dans la restitution.